



COMMENT VONT SE PASSER LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Le comité social et économique (CSE) sera constitué de 26 représentants titulaires et 26 suppléants. Chaque salarié votera selon son collège : employés, agents de maîtrise ou cadres. Un employé ne peut voter pour une liste d'agents de maîtrise par exemple.

Il y a **2714** salariés chez SFR Distribution :

357 Cadres qui représentent **13%** des salariés ;

273 Agents de maîtrise qui représentent **10%** des salariés ;

Et **2083** employés qui représentent, à eux seuls, **77%** des salariés de l'entreprise.

Pourtant, les employés ne représenteront que 46 % des futurs élus au CSE.

Pourquoi ? Parce que la loi Travail votée suite à l'élection d'Emmanuel Macron en 2017 permet aux syndicats déjà présents dans une entreprise de voter avec leur direction pour choisir la représentativité aux élections professionnelles.

Or, dans l'entreprise, la plupart des salariés élus étant cadres ou agents de maîtrise, ils ont voté majoritairement pour une répartition qui leur donnait la majorité des sièges.

COLLEGES	EFFECTIF DANS L'ENTREPRISE	EN %	SIEGES SI PROPORTIONNELLE RESPECTEE	SIEGES VOTES PAR LA MAJORITE DES SYNDICATS	EN %
EMPLOYÉS	2083	77%	20	12	46%
AGENTS DE MAITRISE	273	10%	3	7	27%
CADRES	357	13%	3	7	27%
TOTAL	2714	100%	26	26	100%

L'encadrement (cadres et agents de maîtrise) occupera donc **54% des sièges**, alors qu'il ne représente que 23% des salariés chez SFR Distribution.

Nous, employés, qui sommes **2080** dans l'entreprise (**77%** des salariés), nous n'aurons que 12 sièges au CSE, soit 46% seulement des sièges disponibles.

Les syndicats qui ont négocié et signé cet accord laissant le moins de place possible aux employés sont principalement l'UNSA, la CFTC, la CFDT, la CFE-CGC et la CAT.

Ceux qui demandaient que les employés soient représentés proportionnellement à leur nombre dans l'entreprise étaient le SCID, la CNT-SO, la CGT et nous-mêmes.

Nous pourrions croire que l'hypocrisie s'arrêterait là, puisqu'ils ont choisi de privilégier leurs propres places, mais non : ils ont encore de l'appétit ! Ils demandent aux employés de voter pour eux alors qu'ils refusent de faire confiance à leur intelligence pour siéger.

Pourquoi alors viennent-ils demander les voix des employés ?

Nous vous encourageons donc à voter pour ceux qui ont demandé à ce que les employés puissent donner leur avis sur l'entreprise et surtout faire valoir leur intérêt lors des négociations dans l'entreprise, comme les Négociations Annuelles Obligatoires où sont décidés les salaires, primes et autres...

Si nous voulons que nos salaires évoluent, que nos plans de rémunérations soient motivants, encore faut-il pouvoir être à la table de négociation pour les défendre !

INFORMATION IMPORTANTE :

Le poids d'un syndicat pour valider des accords d'entreprise est calculé en fonction du nombre de voix obtenues. Or, même si les cadres et agents de maîtrise occupent la majorité des sièges pour les réunions du CSE, cela ne signifie pas qu'ils ont une représentativité dans l'entreprise suffisante pour signer un accord d'entreprise, puisque même si un syndicat obtient toutes les voix des cadres et agents de maîtrise, soit 630 voix, il n'aurait que 23% de représentativité.

Le vrai pouvoir d'un syndicat dans l'entreprise se conquiert donc avec les voix des employés !

Si ceux qui ont choisi de ne pas faire de place aux employés n'ont pas vos voix, ils ne pourront pas valider d'accord sans vous.

Nous vous recommandons donc d'être extrêmement vigilants et de ne voter que pour ceux qui auront choisi dès le départ de vous défendre et de vous donner la place à laquelle vous avez le droit dans l'entreprise.

Nous, employés, sommes majoritaires, nous méritons donc que nos intérêts ne soient représentés que par ceux qui ne nous ont pas trahi.



SFR DISTRIBUTION

EMPLOYÉ-ES,



**PRENONS NOUS-MÊMES
NOS AFFAIRES EN MAIN !**

sudsfrdistribution@gmail.com



SUD SFR DISTRIBUTION



SUDSFRDISTRIBUTION@GMAIL.COM



SUDCOMMERCE@YAHOO.FR



06.35.51.53.89



SUD SFR DISTRIBUTION @SUDALTICE